

Nasrollah ASGARI
Laurence-Donia KOTOBİ

Quelques coutumes des Marāḡeyīs ou «Têtes de boucs» au village de Dekīn (Qazvin)

La commune de Rūdbār est située au nord-ouest de Téhéran. Autrefois, elle était administrativement reliée au district d'Alamūt, c'est pourquoi elle porte encore de nos jours le nom de Rūdbār d'Alamūt.¹ La division administrative actuelle du pays distingue toutefois la commune de Rūdbār, comprenant cent trente deux villages, de celle d'Alamūt qui n'en comprend que soixante-douze. Tous deux appartiennent à la même circonscription qui a pour centre le village de Mo'alleḡ - kalāye de la commune de Rūdbār.

Cette commune, véritable berceau de vestiges anciens, est également le lieu d'habitation d'une population connue sous le nom de «Marāḡeyīs» ou encore «Têtes de boucs», population qui fait l'objet de notre étude, et dont nous proposons de décrire, dans ce premier article, les principales caractéristiques ethniques, culturelles et sociales.

1. C'est sans doute également pour le différencier de l'agglomération de Rūdbār dans la province du Gilān.

Sur le plan géographique, ce groupe est relativement dispersé dans les villages de la commune de Rūdbār puisqu'il se répartit comme suit en août 1991:

villages	nombre de familles	nombre de personnes
1- Alīābād	95	463
2- Asbemord	34	170
3- Dekīn	200	850
4- Dorčāk	154	777
5- Evīrak	124	554
6- Garmārūd-e soflā	12	52
7- Kešābād-e 'olyā	33	168
8- Sūtkeš	5	45
9- Vašte	237	1094
10- Yūj	52	233
11- Zeynalbār	2	15
total	948	4421

Source: Le maire du village de Mo'allem-Kalāye. Les chiffres proviennent de l'enregistrement des familles lors de la délivrance des carnets de coupons d'alimentation.

Les villages cités ci-dessus ne sont pas exclusivement peuplés de Marāḡeyīs puisqu'ils sont également habités par les «Pašeyis», qui constituent la population autochtone. En raison de l'éparpillement de la population marāḡeyīe et de la mauvaise qualité des voies de communication dans cette région montagneuse de l'Iran, nous avons choisi de débiter notre travail par l'étude plus approfondie du village de Dekīn, deuxième village de la commune quant à la population (850 personnes Marāḡeyīs).

Dekīn est approximativement situé à 68 kilomètres de la ville de Qazvin. On peut y accéder par une route asphaltée sur les trente - deux premiers kilomètres, et relayée ensuite par une piste rocailleuse. Les villages traversés sur le parcours sont respectivement Karūne, Šonqor, Mīyānbor, Rašteqon, Rāzdjard, Qostinlar et Radjāidašt.

Méthodologie

Pour effectuer cette recherche, nous avons procédé par

observation participante au cours de nos nombreux séjours (prolongés) dans la région. Nous avons également effectué des entretiens avec les personnes-clé du groupe, chaque fois que cela nous a paru nécessaire. En effet, si nous avons pu pratiquement circuler librement au sein du village, et sans trop attirer l'attention et la méfiance des habitants, c'est en partie grâce à la méthode d'observation choisie et à la présence quasi continue de personnes autochtones amies à nos côtés.

Nous avons également utilisé les sources documentaires existant sur ce groupe ethnique, non sans difficultés. Les sources écrites sont en effet très pauvres et il y a donc un manque à combler. *Mīnūdar*² est le seul ouvrage écrit sur les Marāḡeyīs. C'est pourquoi nous nous y sommes largement référés.

Objectifs de la recherche

L'objet de notre démarche était double, d'une part faire la connaissance d'une culture régionale spécifique propre à un groupe ethnique géographiquement minoritaire, et d'autre part rassembler les derniers éléments d'un puzzle en voie de dissolution: la culture traditionnelle des Marāḡeyīs n'échappant pas, elle non plus, au choc de la modernité, voit apparaître transformations et changements dans les domaines de la vie qu'elle régissait jusque-là.

Notre objet ici sera plus descriptif qu'analytique puisque nous nous sommes proposés dans ce premier temps de présenter cette population d'un point de vue socio-anthropologique. L'étape suivante d'analyse, plus théorique en termes de changement social et culturel, fera l'objet d'un prochain article.

Avant d'envisager les divers moments de la vie Marāḡeyī à Dekīn, arrêtons-nous sur l'appellation de ce groupe ethnique.

1. De l'appellation de Marāḡeyīs ou «Têtes de bouc»

Dans l'ouvrage *Mīnūdar*, on peut lire à ce sujet que les habitants de Rūdbār appellent cette population «Marāḡeyīs», en raison de l'émigration de celle-ci depuis la ville de Marāḡe jusqu'à

2. Litt.: "La porte du paradis", écrit par Seyyed-Mohammad-'Alī Golrīz, sur l'histoire et la géographie historique de Qazvīn, 2^e édition, Qazvīn, Tāhā Press, 1368.

leur localisation actuelle. Quant à l'appellation de «Tête de bouc», elle serait due pour certains au fait que lorsqu'un de leurs chefs venait leur rendre visite à Rūdbār, les plus âgés des Marāḡeyīs venaient à sa rencontre pour l'accueillir. Or ils avaient pour habitude d'égorger devant lui un bouc. On raconte qu'un jour l'un des chefs ainsi accueilli aurait lui-même dit: «Nous voici arrivés chez les têtes de bouc»!

Une autre explication, plus «historique» celle-là, avance que les Marāḡeyīs seraient les descendants, émigrés à Alamūt, des Marāyī³, partisans de Nizār, fils aîné du calife faṭimide égyptien al-Mustaṣṣir, que les luttes d'influence entre Ismaïliens au IX^e s. écartèrent du pouvoir. La chose est pourtant loin d'être prouvée, puisque certaines traditions n'hésitent pas à faire remonter l'origine de la population aux tous premiers temps de l'islam. Ainsi, l'ouvrage *Minūdar*, cité plus haut, rapporte les propos d'un fonctionnaire en poste à Rūdbār sous Mohammad Reza Shah:

«Certains d'entre eux affirment qu'ils étaient à l'origine des habitants de Médine, et qu'à la suite de la mort du Prophète de l'islam soixante-dix personnes appartenant aux tribus Abūnaṣr et Abāzar auraient émigré à Marāḡe en Azarbaïdjan, pour pouvoir pratiquer librement leur religion [sic]».⁴

A ce sujet le prince des croyants, c'est-à-dire l'imam 'Alī, aurait adressé une note écrite à 'Abdollāh Anṣārī, gouverneur de Marāḡe, afin que celui-ci veille sur ces nouveaux venus. La première des conditions posées par 'Alī fut de laisser à la disposition de ces soixante-dix personnes assez de terres afin qu'ils les cultivent. Cela, sans prélever d'impôt, ce qui était la deuxième condition. De même, aucune de leurs filles ne devaient être demandées en mariage par les autorités locales tandis qu'enfin aucun homme ne devait être enrôlé comme cavalier puisque déjà une personne sur dix de ce groupe avait combattu au sein des troupes de l'islam...

Cette légende existe enfin sous une autre version, que les habitants justifient par l'apport de documents: L'un des anciens

3. *Marāyī* signifie pâturages.

4. Ville du nord du pays.

du groupe Marāḡeyīs de Rūdbār que l'on nomme localement «barbe blanche» raconte que lorsque le huitième imam (l'imam Reżā) a voulu rejoindre la région du Khorassan (au N.-E. du pays) les Marāḡeyīs auraient alors requis sa bienveillance en lui demandant aussi d'adresser une missive au gouverneur de Qohestān⁵ qui se nommait Abolfazl, afin de lui recommander l'attribution de terres cultivables aux Marāḡeyīs.

Certains des habitants de Rūdbār affirment que cette lettre qu'ils ont vue de leurs propres yeux est actuellement détenue par un Marāḡeyī résidant à Rašt, près de la Caspienne.

Quant à l'appellation de «Tête de bouc» attribuée à ce groupe d'émigrés à Rūdbār, elle s'expliquerait ainsi: «chaque année, comme à l'accoutumée, dès le premier des quarante premiers jours de l'hiver, chaque famille marāḡeyī place selon ses moyens un animal mâle (agneau ou bouc) dans un endroit retiré de sorte qu'il n'entende pas le chant du coq. Après quarante jours, lorsque l'animal est devenu gras, il est égorgé rituellement et préparé pour la réunion qui se tient le dernier soir des quarante jours les plus froids de l'hiver. Ce soir-là, on fête l'hiver autour d'un repas composé de la chair des animaux sacrifiés, de fruits et de mendiants (*ājil*). La nappe dressée à même le sol est présidée par un homme âgé ayant la confiance de l'assemblée. Il apparaît tenant à la main la tête d'un bouc, qu'il dépose au milieu de la nappe sur un socle, pour qu'elle soit surélevée, puis la recouvre d'un tissu fin. Il s'adresse ensuite à la tête de bouc en lui demandant quel événement se produira l'année suivante. La tête de bouc lui "répond" et c'est seulement après que les participants commencent à festoyer dans la joie».⁶

Mais à ce sujet Bīyābānī précise ceci: «Lors de leur fête annuelle nocturne, les Marāḡeyīs se réunissent ou plutôt les hommes et les initiés, car ce soir-là les femmes, les Paṣeyis et les jeunes gens sont tenus à l'écart. D'ailleurs des gardes sont placés sur le toit et autour de la pièce abritant la réunion afin de ne pas laisser s'approcher les personnes non autorisées. Cette réunion se

5. Ancien nom d'une région montagnaise au sud du Khorassan, occupée par les Ismaïliens.

6. *Minūdar, op. cit.*, pp. 466-467.

tient au cours de la plus longue nuit de l'année (la première nuit du dixième mois de l'année solaire), ce qui permet aux participants de faire le tour des questions qui les touchent. On y discute en effet des récoltes, du climat, des événements importants survenus et à venir (la guerre, les séismes...) des maladies etc...»⁷. C'est donc un soir-clé au niveau de la cohésion sociale du groupe, ou chacun peut s'exprimer en rapport avec son rang dans la société.

2. Situation géographique et aspect du village de Dekīn

Avant de passer en revue les différents aspects de la vie marāḡeyīe, il nous faut présenter plus en détail le lieu de notre enquête, le village de Dekīn.

Comme nous l'avons déjà signalé, Dekīn se situe sur la route de Rūdbār, limité au nord par les lieux dits Ayīn 'olyā et Ayīn soflā, lieux de pèlerinage du village, et au sud par la rivière Šāhrūd. Dekīn est bordé à l'ouest par Mazra'e Mīyān xāni et Mo'allemkalāye et à l'est par Garmārūd soflā et Ma'dan-e Namak (soit une carrière de sel).

Le village de Dekīn s'organise géographiquement autour d'un axe principal non asphalté. La plupart des habitations se trouvent au nord de cette voie, adossées à une colline. En raison de la dénivellation du village, ses habitants l'ont divisé en deux parties: le quartier haut et le quartier bas. Les Marāḡeyīs occupent le quartier haut. Les maisons faites de torchis sont d'une architecture simple et possèdent un étage avec souvent un balcon. Relativement nues, elles sont placées côte à côte. La plupart d'entre elles n'ont pas de cour, ni de bassin ou de puits. Lorsque la cour existe, elle est plantée d'arbres fruitiers. Chaque habitation possède traditionnellement deux pièces plus une antichambre située à l'arrière et appelée localement «*pāsīn*». Ce cagibi sert de remise et l'on y trouve généralement entreposés toutes sortes d'objets, allant du coffre à vêtements qui a accompagné la mariée aux moins poétiques bidons de pétrole, sacs de céréales, tamis, balance à poids et autres ustensiles. Les pièces sont relativement nues dans la mesure où elles ne sont ornées que d'un tapis et de niches murales où sont entreposés des

7. *Ibid.* , p. 477.

éléments de décor (provenant la plupart du temps de la dot de la mariée) comme de la vaisselle en porcelaine, de carafes en cristal garnies de fleurs artificielles, des photographies prises dans les lieux saints, sans oublier les indispensables lampes à pétrole. Le coin réservé à la cuisine est significatif du degré socio-économique pour ne pas dire culturel du propriétaire, puisque la tradition y côtoie la modernité.

En effet, on peut trouver, selon les cas, un fourneau de cuisine à pétrole, et même une cuisinière à gaz chez ceux qui en ont les moyens, bien que le traditionnel fourneau en boue n'ait pas encore perdu son importance; le pétrole semble poser en effet des problèmes d'approvisionnement et de coût aux habitants, alors qu'on trouve à profusion dans le village, et à bon marché, le combustible naturel servant à allumer le fourneau en boue. C'est ainsi qu'on peut voir, étalées sur les toits des maisons, les bouses de vache qui sèchent à côté du foin destiné au fourrage des animaux en hiver. Les gouttières des maisons sont orientées côté cour, c'est à dire vers l'arrière afin de ne pas encombrer les ruelles étroites et tortueuses, cela d'autant plus qu'en saison froide, celles-ci sont obstruées par la neige. Comme dans bien des villages, les ruelles ne portent pas de nom, ni les maisons de numéro. Les rez-de-chaussée servent généralement de bergeries, d'étables et de granges à paille et à fourrage – souvent le four à pain y est également creusé dans un coin.

L'électricité provient du réseau du village de Estalbār, situé à l'ouest de Dekīn qui possède trois générateurs électriques d'une puissance totale de 852 KW; Dekīn compte 187 abonnés. Quant à l'approvisionnement en eau potable, il est assuré par les sources naturelles d'Ūčānesar, situées dans le village d'Evān, au nord de Dekīn. L'eau de source est canalisée par des tuyaux sur un trajet de 9 kilomètres vers un réservoir d'une contenance de 360 m³ puis de là, répartie entre les habitations privées et les lieux publics du village. Il existe à Dekīn deux bains publics (*hammām*) qui sont réservés aux Marāḡeyīs et au Pašeyis. L'entrée du bain public des Marāḡeyīs est interdite aux autres groupes ethniques et eux-mêmes ne fréquentent d'ailleurs presque jamais l'autre bain. Lorsque le *hammām* a besoin de réparations, les Marāḡeyīs préfèrent se laver à la maison plutôt que de fréquenter même

provisoirement l'autre bain public. On peut soupçonner là des différences de croyances et de pratiques se rapportant à l'hygiène, entre les deux populations en question. Enfin, au centre de Dekīn, un bassin d'une dimension de 300 m² abrite l'eau destinée aux animaux, d'où son aspect relativement négligé.

Pour ce qui est de l'irrigation des terres cultivables, elle se pratique selon la technique locale ancienne: l'eau est amenée par pompage du lac d'Evān (d'une dimension de 500m²) et la circulation se fait un jour sur treize. L'eau acheminée est répartie entre les trois domaines cultivables de Dekīn, Kūšk et Ayān selon le rythme suivant: 2 jours à Kūšk puis 2 jours à Dekīn et 1 jour à Ayān. En fait, 48 heures d'eau sont attribuées à 2/6^e des parts, c'est à dire que 24 heures d'eau sont attribués au quartier haut et 24 heures au quartier bas, selon le système traditionnel des quote-parts⁸. Chaque journée d'eau (24 heures) est partagée en 16 *čenge*-s, et chaque *čenge* représente 9 *mans*⁹ de terre. Les cultures dominantes du village sont le blé et l'orge. On trouve également des vignes, des cerisiers et des noyers.

3. Le mariage

Le mariage chez les Marāğeyīs est traditionnellement endogame, quoique l'institution ait subi quelques transformations au cours de ces dernières années. Cette pratique endogamique est politique dans la mesure où elle participe de la consolidation des relations familiales. De même elle permet une meilleure connaissance des sujets en matière de caractère et de moralité, et assure une plus forte cohésion du groupe. Il est à remarquer que malgré ce type de mariage pratiqué de génération en génération, la santé physique et mentale de cette population ne semble pas avoir été atteinte.

Généralement les Marāğeyīs se marient jeunes, et les parents jouent un rôle essentiel dans le choix du conjoint, et plus particulièrement de la conjointe. Lorsqu'une jeune fille a été choisie, ce sont les parents du jeune homme qui se rendent

8. Qui est basé sur le partage au 1/6 des parts (un *dāng*).

9. Le *man*, à l'origine une unité de poids, est également utilisé pour le métrage de la terre. Cette unité diffère d'une région à l'autre de l'Iran.

personnellement auprès de la famille de l'élue pour formuler la demande en mariage. Il faut parfois pour obtenir satisfaction s'y prendre à deux fois, mais c'est au cours de ces réunions de familles que l'accord est donné et que la date des fiançailles est fixée. Dans le langage local, la réunion des fiançailles est appelée "la feuille verte" ou encore "le soir de la bague".

Lors des fiançailles, on fait passer une corbeille parmi les invités dans laquelle chacun dépose de l'argent. L'argent de cette corbeille est ensuite offert à la famille de la jeune fille, qui se doit alors de le dépenser pour la dot de leur fille: il s'agit là d'une forme de solidarité sociale tendant à effacer les inégalités. C'est ce jour-là également qu'est précisé le jour des noces. Une fois les fiançailles conclues, il est du devoir du futur gendre de participer dans la mesure du possible aux activités et aux affaires de la famille de sa future épouse. De plus, à certaines occasions telles qu'au nouvel an, ou l'été venu, le gendre et sa propre famille doivent offrir des présents à la future mariée. La coutume veut qu'en général au nouvel an, les familles donnent de l'argent, alors qu'en été, ce sont plutôt des vêtements et une paire de chaussures (que l'on appelle localement *tābestūnī* = estival).

En principe, pour la cérémonie des noces, deux personnes sont choisies comme témoins par la famille du marié, et deux autres par la famille de la mariée. Ces témoins doivent se rendre auprès du dignitaire religieux (ou mollah) du lieu, qui conclura le mariage en présence des époux et de quatre témoins. Ce mollah étant un Paşeyi, les Marāḡeyīs ne considèrent pas l'acte comme effectif tant qu'ils ne se sont pas ensuite rendus devant leur propre chef. En effet, seul ce dernier est agréé selon les Marāḡeyīs à authentifier un acte de mariage entre membres du groupe.

Le *mehrīye*¹⁰ accordé est généralement peu important puisque

10. Le *mehrīye* est la somme que le mari reconnaît à sa femme au moment de la signature du contrat de mariage. En cas de divorce, l'épouse peut revendiquer cette somme si celle-ci ne lui a pas été effectivement versée auparavant. Garantie de la bonne moralité de la jeune fille jusqu'au mariage, cette condition du mariage permet à l'épouse d'obtenir une contrepartie si elle se trouve abandonnée par son mari par la suite, car il se doit alors de lui payer cette somme.

selon la *sunna* il doit être équivalent à 262 rials, parfois à 14 *tomâns* symboliques (en souvenir des 14 saints du shi'isme); on y joint un Coran. Toutefois en plus de cette coutume propre à tout le peuple musulman iranien, les Marâgeyīs possèdent une autre coutume proche de la première, et qui semble la compléter; c'est le *sar-e mehr*, dont la somme varie cette fois, en fonction de la situation financière des mariés; soit de 20.000 à 50.000 rials. Ce «sar-e mehr» diffère du *mehrīye* en ce qu'il s'agit d'un contrat plus actualisé, mais qui continue de remplir les mêmes fonctions.

Une fois ces formalités conclues, on précise au moment des fiançailles non seulement la date des noces, mais surtout la durée des festivités et les dépenses à engager qui sont à la charge de l'époux. Dans le passé, le mariage était une fête se déroulant sur plusieurs jours. De nos jours, principalement en raison des difficultés économiques rencontrées, les cérémonies de mariage sont réduites à un seul jour au cours duquel se trouvent résumées les principales étapes de la fête. En effet, l'un des obstacles actuels au mariage en Iran se trouve être l'importance des dépenses que cet événement entraîne: le plus souvent les biens engagés (pour la fête mais aussi le *mehrīye*, etc...) reflètent et symbolisent la reconnaissance accordée à cet acte par la société toute entière, tout en témoignant du respect que le jeune homme accorde à sa future épouse. Or, si ce phénomène est plus marqué en ville, il n'a épargné ni les campagnes, ni les tribus de nomades du pays. Bien qu'à la campagne, le divorce soit rarement prononcé, et que les sommes prévues pour le *mehrīye* soient tout à fait raisonnables par rapport au niveau de vie¹¹, on ne peut nier l'influence citadine sur la culture et les mœurs des populations plus traditionnelles dont les Marâgeyīs font partie. C'est ce qui explique l'adjonction récente du *sar-e mehr* dont il a été précédemment question.

Quant à la cérémonie elle-même, elle se déroule en deux temps, dont l'un se passe chez la jeune femme et l'autre chez le marié. Dans un premier temps, c'est en effet la famille de l'épouse qui accueille d'abord les invités. L'ambiance est à la fête

11. Le *mehrīye* peut atteindre des chiffres astronomiques à Téhéran, lorsque la jeune fille est d'une famille fortunée.

puisque jeunes et plus âgés dansent au son de la musique traditionnelle. Le repas offert est dressé sur d'imposantes nappes étendues à même le sol. Pour le confort des invités, les sexes sont séparés, permettant ainsi la libre expression de la joie au cours de la cérémonie. Le marié amène ensuite sa jeune femme sur le pas de la porte où se tiennent les membres féminins les plus proches de la famille. C'est généralement la mère de la mariée qui tient un plateau sur lequel est déposé un Coran. Le rite veut que les mariés passent sous ce plateau et embrassent ensuite le Coran. Ce n'est qu'après la récitation d'une formule religieuse spéciale que le marié peut emmener sa femme chez ses parents, pour la seconde partie de la cérémonie. En l'honneur des jeunes époux, on égorge alors un mouton dans la rue, à leurs pieds. La viande en est ensuite partagée et distribuée entre les pauvres et les musiciens venus jouer. Les Marāgeyīs eux-mêmes ne mangent en effet jamais de viande sacrifiée à la charité. Notons que ce même jour, un mouton est égorgé également en l'honneur du marié. Ce second sacrifice porte le nom de *xal'at pūšān*.

La mariée est accompagnée par les siens à mi-chemin, tandis que le marié et sa famille l'attendent. Ils remercient le père et la famille proche de la mariée et le jeune homme se doit d'embrasser son beau-père. Ensuite, la famille de l'époux emmènent la jeune mariée et les siens avec eux pour continuer les festivités. La joie éclate à nouveau et se manifeste par de nouvelles danses. Durant le dîner, la coutume veut que l'on fasse circuler un plateau auprès des invités, afin de recueillir les dons de chacun, destinés cette fois à aider le jeune marié qui, rappelons-le, a eu à sa charge tous les frais de la cérémonie. Il est évident que le plateau n'est présenté qu'aux proches de la famille du marié.

Les jeunes mariés sont enfin conduits chez eux, à la fin de la soirée.

Le lendemain après-midi, les invités et les proches du marié vont rendre visite aux jeunes époux. On suspend alors un rideau contre le mur de la chambre, à droite et à gauche duquel on place les deux pieds d'une paire de chaussures. De même on installe deux chaises au pied du rideau, un miroir et un bouquet de fleurs. La jeune mariée ne s'assiera pas tant qu'elle n'aura pas reçu des

proches de son mari les cadeaux qui lui reviennent. Les invités lui offrent aussi selon leurs moyens quelques présents, tandis qu'en guise de remerciement la mariée leur vaporise de l'eau de rose au creux des mains. Cette cérémonie du lendemain porte, dans le langage local, le nom de *sarbandān* ou *golābsarān*.

Quelques jours plus tard, les jeunes mariés sont ensuite invités par les beaux-parents du gendre. Puis peu à peu chacun retourne à sa vie quotidienne tandis que les jeunes époux construisent leur nouvelle vie.

Pour terminer ce chapitre, nous précisons que chez les Marāḡeyīs, la polygamie n'est pas pratiquée. De même la femme du frère défunt est interdite ainsi que la sœur de la femme défunte, puisque ces personnes sont considérées chez les Marāḡeyīs comme des proches parents. D'ailleurs les mariages doublés de deux frères avec deux sœurs ne sont pas non plus appréciés, car les Marāḡeyīs pensent que ce type d'union (appelée *xarsowdā*)¹² se finit toujours par le malheur de l'un des couples.

4. Le divorce

Quant au divorce, il n'existe pratiquement pas chez les Marāḡeyīs, car c'est un acte considéré comme abominable. Selon les Marāḡeyīs les plus anciens de Dekīn, il n'y en aurait eu qu'un ou deux cas dans les soixante dernières années. Et encore, ils auraient été dus à la stérilité de la femme. Les conditions du divorce sont celles qu'imposent l'islam, à savoir que le divorce ne peut être déclaré qu'après une séparation effective des époux qui dure trois cycles menstruels, le mari ne pouvant plus approcher son épouse.

5. L'accouchement

La période de grossesse des femmes ainsi que la mise au monde des descendants sont souvent des domaines chargés de sens et de représentations spécifiques.

Dans la présente étude nous avons envisagé l'étape de la

12. Le terme de *xarsowdā* signifie littéralement l'échange de deux ânes, l'un contre l'autre!

naissance plutôt que celle de la grossesse, dans la mesure où cette période est moins facilement accessible aux yeux d'un étranger. Les rites qui entourent la naissance sont d'un accès beaucoup plus aisé dans la mesure où celle-ci met directement en jeu les relations sociales du groupe dans lequel chacun a sa place.

La jeune mère qui va mettre au monde son enfant est appelée *zā'ū* (accouchée) au cours d'une période déterminée. Or cette appellation confère à la mère un statut particulier auquel elle doit se conformer. Aussitôt l'accouchement terminé, l'accouchée doit rejoindre l'endroit spécifique qui lui a été attribué pour cette période. Cela peut être une pièce entière, voire un coin de pièce selon les moyens dont dispose la famille. Un oignon épluché est alors déposé aussitôt à côté du lit de l'accouchée, qui semble jouer un rôle dans sa protection. Pendant quarante jours, l'accouchée ne touchera à rien et sera dispensée de toute activité.

Sa vaisselle, ses vêtements, ses chaussures et tous ses objets personnels seront d'ailleurs séparés et elle sera par là mise à l'écart des autres membres de sa famille. Tout sera lavé ou nettoyé séparément.

Pour sortir de sa couche, la jeune *zā'ū* doit mettre des pantoufles et faire attention à ne rien toucher au cours de ses déplacements. Au bout de six jours, l'accouchée est amenée au bain public par une des femmes qui lui sont proches, pour effectuer l'ablution des 6 jours (*gosl-e šeše*). Le dixième jour, l'accouchée effectue cette fois l'ablution du 10^e jour (*gosl-e dahe*). Certains Marāgeyīs affirment que la jeune mère peut reprendre sa vie normale à partir de ce jour, tandis que d'autres prolongent cette période jusqu'au quarantième jour. Dans tous les cas, le lit de l'accouchée est lavé le dixième jour, quitte à être relavé le quarantième. Mais il peut être désormais utilisé par une autre personne.

Une fois les quarante jours terminés, la place de l'accouchée voire la pièce qu'elle avait à sa disposition jusqu'alors, sont recouverts d'une couche de boue par les femmes de la famille. Ce rite de purification ultime s'est actuellement transformé et de plus en plus les femmes disposent une tenture en plastique à même le sol et contre le mur avant même d'installer la couche de la jeune mère. A la fin des quarante jours, le plastique est lavé puis

enlevé, laissant ainsi la pièce propre.

Ces rituels de purification *marāḡeyīs* destinés à limiter “l’impureté”, sont également pratiqués, quoique d’une autre manière, lors de la période menstruelle des femmes. Les préceptes islamiques prescrivent à ce moment-là une stricte abstinence entre époux jusqu’à ce que la femme ait effectué l’ablution qui convient, au terme de cette période. Or chez les Marāḡeyīs, la femme doit également se mettre à l’écart, séparer son lieu de vie et ne toucher à aucun objet. Cette population détient donc une conception particulière du pur et de l’impur qui se manifeste à certains moments de la vie.

Il est intéressant d’envisager de présenter un autre aspect de la vie des Marāḡeyīe qui pourra nous éclairer sur leur conception du licite et de l’illicite: c’est le domaine de l’alimentation.

6. L’alimentation

Outre les aspects déjà relevés des coutumes alimentaires de ce groupe, et plus particulièrement au moment des cérémonies qui rythment la vie marāḡeyīe, nous avons pu noter au cours de nos recherches d’autres spécificités. Ainsi par exemple, les Marāḡeyīs ne mangent pas la viande des animaux licites d’un point de vue religieux, quand ceux-ci sont malades, blessés à la suite d’une chute dans un gouffre, ou lorsqu’il s’agit d’une femelle pleine.

Dans le village de Dekīn, il n’existe qu’un seul boucher. Celui-ci tue les animaux (moutons ou chèvres) un jour sur trois, de façon à avoir toujours de la viande fraîche. Il est entendu que les personnes du village qui en ont les moyens achètent de temps à autre leur mouton et l’égorgent eux-mêmes. Mais le plus souvent ils s’approvisionnent auprès du boucher. Or d’une façon générale, quand les Marāḡeyīs s’adressent au boucher, ils sont très méfiants et se renseignent en détail sur l’origine de la viande, les conditions physiques de l’animal, etc... Au moindre doute, ils évitent d’acheter la viande en question. Il arrive même aussi parfois qu’ils fassent prêter serment au boucher sur l’origine licite et pure de l’animal. Les Marāḡeyīs croient en effet que s’ils consomment les viandes interdites, ils tomberont aussitôt malades: cette viande serait alors regurgitée, tandis que la peau se couvrirait de boutons et de plaques rouges...

Par le passé, lorsque les Marāgeyīs s'en allaient en voyage, ils emportaient toute la nourriture qui leur était nécessaire avec eux, voire même leur eau potable. Actuellement, quand ils ne peuvent emporter avec eux leurs repas, ils se contentent de ne consommer que des aliments simples, à savoir du riz et des œufs. Il n'arrivera jamais aux Marāgeyīs de manger un autre fromage que celui qui est préparé par les leurs. Pour fabriquer ce fromage, ils n'utilisent pas de présure préparée d'avance, mais se procurent de la caillette de vache ou de mouton qu'ils lavent et recouvrent d'un tissu propre, avant de la suspendre à une corde au soleil, afin qu'elle sèche. La caillette séchée est ensuite placée dans une jarre contenant de l'eau salée et poivrée. Après deux ou trois jours, le liquide obtenu sera mélangé au lait pour produire un fromage frais caillé.

Au niveau des manières de table, les Marāgeyīs sont là encore très stricts. Le lavage des mains est effectué avant et après chaque repas. Chacun mange dans sa propre assiette, même s'il s'agit des membres d'une même famille. De même les Marāgeyīs ne consomment jamais les restes du repas de quelqu'un, cela même quand il s'agit du repas de leurs parents.

7. Les vêtements

Au niveau des vêtements, les coutumes marāgeyīs paraissent être celles qui ont le moins résisté aux influences extérieures et citadines.

Dans le passé, les Marāgeyīs confectionnaient eux-mêmes leurs habits avec des étoffes tissées et teintées au sein du village. Les hommes se vêtaient d'une grande tunique qui recouvrait un large pantalon et était retenue par une écharpe blanche enroulée autour des hanches. Ils portaient toujours un chapeau de feutre noir et se chaussaient de souliers de saison.

La tenue traditionnelle des femmes était constituée d'une longue tunique recouvrant un pantalon bouffant de coton grossier, au bas duquel, par coquetterie, elle cousaient un ruban de soie appelé *qeytane*. Leur tête était recouverte d'un fichu de tissu blanc, au dessous duquel un autre tissu était noué et enserrait les cheveux.

Mais ces vêtements ne sont désormais plus portés que par les

personnes âgées du village, la mode citadine uniformisante ayant pris le dessus — cette influence correspondrait à l'arrivée des premiers véhicules dans la région.

8. Mort et deuil

Après ce succinct tour d'horizon des us et coutumes marāḡeyīs, abordons maintenant ce qui constitue la dernière étape de la vie.

Chez les Marāḡeyīs, lorsque quelqu'un est sur le point de rendre l'âme, on dégarnit la pièce où il se trouve de tous ses meubles. Une fois la personne décédée, le tapis est lavé ainsi que le matelas sur lequel elle a expiré. Puis le sol et les murs de la pièce mortuaire sont recouverts d'une couche de boue, les murs l'étant sur une hauteur de 50 centimètres.

A Dekīn, il n'existe ni endroit pour laver les défunts ni laveur ou laveuse chargés de s'occuper des corps. Ce soin doit donc être pris selon un certain rituel par les personnes les plus proches de la famille, en général les plus âgées, mais il peut également être délégué à une personne étrangère désireuse de faire une bonne action. Le corps est lavé devant la maison du défunt et ce n'est qu'ensuite que le décès est annoncé: quelqu'un monte sur le toit de l'habitation d'où il récite l'appel à la prière afin que les habitants du village se rassemblent en ce lieu. Les cercueils n'existant pas au village, le corps enveloppé est placé à plat sur une échelle et est transporté ainsi jusqu'au cimetière au cri de «Il n'y a de Dieu que Dieu» (*Lā ilāha illalāh*). Le cimetière des Marāḡeyīs de Dekīn est situé au sud-ouest du village parmi les champs de blé, sans aucun mur d'enceinte. Il est cependant séparé du cimetière des Paṣeyīs par une démarcation, puisque chacun enterre ses morts en un lieu distinct.

Après la mise en terre, une lampe à pétrole est allumée sur la tombe et demeure ainsi sept jours. Si le défunt est un homme, aucune femme (y compris la sienne) ne peut venir sur la tombe avant le troisième jour. Quelques branchages épineux sont également placés sur la tombe pour éviter, disent les Marāḡeyīs, que les animaux sauvages ou les hyènes ne viennent déterrer le corps.

Le premier soir de deuil est appelé le "soir de l'inconnu" (*ṣab-e qarīb*). Si le défunt en a fait le testament, ses propres biens sont

dépensés pour son inhumation. Sinon, les dépenses du deuil sont à la charge des proches du défunt. Comme le veut la coutume islamique, on célèbre le premier, le troisième, le septième et le quarantième jour de deuil, ainsi que le nouvel an (*Now 'eyd*)¹³.

Par ailleurs, la pierre tombale (dont la matière dépend des moyens de la famille) n'est placée que le troisième jour, car les pierres ne sont pas taillées sur place, mais apportées de Qazvīn. Ces pierres tombales, bien que la plupart du temps sobres, sont parfois travaillées et ornées de poèmes.

Parfois aussi, c'est une brique qui tient lieu de pierre tombale mais dans tous les cas, aucune tombe n'est délaissée dans ce cimetière. Les Marāḡeyīs s'y rendent régulièrement, en particulier la veille du vendredi, pendant le mois de *moharram*, ainsi que le dernier jour de chaque année solaire. Ils commémorent leurs défunts notamment en leur adressant leurs prières autour des tombes.

9. Croyances

Enfin, pour compléter cette première étude du groupe des Marāḡeyīs, il est important de s'arrêter sur ce qui constitue leurs croyances religieuses afin de mieux les cerner.

Les Marāḡeyīs de Dekīn sont chiïtes. Ils possèdent dans le village une mosquée qui leur est propre. Rénovée en 1348/1969, elle est restée inachevée en raison du manque de matériel. Pouvant accueillir près de mille fidèles, cette mosquée porte le nom de l'imām Huseyn.

Population pieuse, comme nous avons pu le constater au cours des différentes étapes de leur vie, les Marāḡeyīs possèdent leurs propres croyances religieuses.

Ainsi, au mois de *moḡarram*, ils célèbrent le deuil islamique avec une véhémence toute particulière. Les réunions ont lieu tous les soirs car les villageois travaillent, sauf les neuvième et dixième jours de ce mois (*Tāsū 'ā* et *'Ašūrā*) qui sont les jours du martyre

13. Si le cinquantième jour après le décès d'une personne coïncide avec une fête, quelle qu'elle soit (nouvel an iranien, fin du mois de Ramadan, etc...), les Marāḡeyīs organisent une cérémonie portant le nom de «Nouvel an» en l'honneur du défunt.

de l'imām Hōseyn et de ses soixante-douze compagnons. Pendant ces deux jours, le deuil atteint son apogée. Les Marāgeyīs arrêtent tout travail, y compris la cuisson du pain car ils pensent que cela peut porter malheur. Ils concentrent leurs activités sur les cérémonies (au sein desquelles ils se tiennent entièrement à disposition), et aident à leur bon déroulement.

Au cours de ce mois, cette population, chacun selon ses moyens, engage deux sortes de dépenses.

La première est une dépense générale qui est faite en vue d'aider la mosquée. Cela peut être autant de l'argent que des denrées qui serviront notamment à nourrir la population les neuvième et dixième jours. La seconde est une dépense personnelle faite dans la voie de Dieu. Ainsi, certains riches offrent à eux seuls le repas d'un jour particulier du mois. Le soir du dixième jour de moḥarram, les Marāgeyīs se rendent à Zerābād (lieu-dit situé au nord de Dekīn) pour y effectuer le pèlerinage de l'Imāmzādeh (descendant d'un Imam) qui s'y trouve. Les hommes se frappent la poitrine en souvenir des martyrs de Karbalā, tandis que l'un d'entre eux chante tragiquement les événements. Ces récits, chantés en langue locale, sont les mêmes que dans les autres régions du pays.

Quant à la fréquentation de la mosquée par les Marāgeyīs tout au long de l'année, on peut dire qu'elle est régulière et continue, surtout au moment des prières de midi et du soir, celle du matin étant souvent faite chez soi avant de partir aux champs.

Conclusion

Le village de Dekīn ne diffère pas des villages qui l'avoisinent, et sa population doit faire face aux mêmes problèmes que celle de la région. Sa seule particularité est justement la présence du groupe des Marāgeyīs en son sein, qui possède, comme nous avons tenté de le montrer, ses propres habitudes culturelles.

Or, bien que cette ethnie de Rūdbār ait souvent retenu l'attention des chercheurs, peu d'études ont été menées à leur sujet jusqu'à présent. C'est pourquoi nous attendons de ce travail préliminaire qu'elle serve de tremplin à des recherches plus approfondies à leur sujet.